2018/0108(COD)	Procédure terminée
COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	
Règlement sur les preuves électroniques: injonctions européennes de production et de conservation de preuves électroniques en matière pénale	
Subject	
2.40 Libre circulation et prestation des services	
3.30.25 Réseaux mondiaux et société de l'information, internet	
7.40.04 Coopération judiciaire en matière pénale	
Priorités législatives	
Déclaration commune 2021	
Déclaration commune 2022	